6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones { à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.28 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 Mois / 6 Mois / 1 An
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Mercredi 20 JUIN 1906

DISCOURS DE M. CLEMENCEAU ET DE JAURÈS A LA CHAMBRE

LES FAITS DU JOUR

A LA CHAMBRE M. CLEMENCEAU A TERMINE SON DISCOURS EN REPONSE AUX INTERPELLATEURS. — JAURES A RIPOSTE AU MINISTRE DE L'INTERIEUR ET LA SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA POLITIQUE GENERALE DU MINISTERE A ETE RENVOYEE A JEUDI.

LES MINISTRES SE SONT REUNIS EN CONSEIL A L'ELYSEE.

A LA COUR DE CASSATION M. MORAS A CONTINUE LA LECTURE DE SON RAPPORT, RELATIF A LA REVISION DU PROCES DREYFUS.

A SAINS-EN-GOHELLE, UN INDIVIDU A ETE ARRETE POUR VIOL SUR UN PETIT GARÇON.

Le «Réveil» à la Chambre

Nous aurons l'occasion de revenir sur le discours commencé lundi à la Chambre par M. Clemenceau.

Débarrassé des épigrammes inévitables contre les « palais de féerie » et les « fastueux mirages » du socialisme, et envisagé au point de vue des avantages que le droit ouvrier peut tirer de l'arrivée aux affaires du parti radical-socialiste, ce discours contient, en matière de droit de grève et de liberté du travail, des indications intéressantes.

Plus encore peut-être par la faute invétérée des agents militaires et civils du ministre de l'intérieur que par la nature même des ordres ministériels, peu de chose, en fait, a été changé jusqu'ici dans l'attitude du pouvoir vis-à-vis des grévistes d'hier ; mais les doctrines et les intentions semées au cours de l'historique récit de l'action du gouvernement dans le Pas-de-Calais indiquent qu'il peut y avoir quelque chose de changé demain, et que les projets de réformes sociales contenus dans les programmes les plus avancés du parti radical-socialiste ont quelque chance de trouver auprès du ministère radical un accueil complaisant et décisif, si c'est — ce qu'on ignore encore — la pensée du ministère entier qui a été traduite par M. Clemenceau.

Ce sera le rôle des députés socialistes de tirer pour le prolétariat le maximum d'avantages du « désir profond de justice sociale » attribué par M. Clemenceau au parti qu'il représente, et dont — en dépit de ses railleries contre le socialisme intégral — il est lui-même animé.

Ceux que, dans un des moins solides passages de son discours, il appelle « les prétendus avocats de la classe ouvrière », sauront obtenir de lui — défenseur, a-t-il dit, de cette classe — quelques armes nouvelles pour la défense des droits ouvriers.

Nous serions bien surpris, par exemple, si, avec le souvenir attristant des actes d'autorité auxquels il dut se livrer dans le bassin houiller, M. Clemenceau n'avait rapporté à la fois la certitude de la mauvaise foi des Compagnies en matière de conventions, et la volonté réconfortante de fournir à l'occasion au prolétariat minier une formule légale lui permettant d'avoir raison des malhonnêtetés patronales.

Toutefois nous ignorons encore, à l'heure où nous écrivons, les conclusions du discours ministériel, et il nous faut ajourner notre opinion définitive.

Mais il nous paraît utile de revenir sur le passage du discours où ce journal et nous-même avons été mis en cause et sur l'incident qui en est résulté.

On lira plus loin, d'après l'*Officiel*, toute cette partie de la séance inexactement ou incomplètement rapportée dans les comptes rendus de plusieurs journaux.

Le ministre y faisait emploi, pour justifier son action contre les anarchistes, de divers articles — dont un de Basly — parus dans ces colonnes, et qualifiait le *Réveil du Nord* d'organe important du Parti socialiste.

Delory crut devoir déclarer alors que le *Réveil* n'étant pas « sous le contrôle du Parti », était complètement « indépendant du Parti socialiste ».

Nous ne devinons guère quelle pouvait être, tant pour la forme que pour le fond, l'utilité de cette réserve.

Formulée de la sorte, elle a permis au ministre de mettre en doute, avec quelque apparence de raison, l'indépendance des socialistes.

Or c'est le contraire qui est vrai ; car depuis l'organisation du Parti socialiste unifié, tous les journaux socialistes sont, en fait, — qu'ils se soient placés ou non sous le contrôle du Parti — indépendants de celui-ci en ce qui concerne la discussion et l'expression de la pensée.

Il y a quelque part dans les statuts du Parti un article qui laisse à chacun toute liberté de penser, de parler, d'écrire, de discuter jusqu'aux décisions du Parti, pourvu qu'à l'heure de l'action chacun conforme, pour cette action, son attitude aux décisions de la majorité des Congrès.

C'est ainsi que, dans l'*Humanité*, placée sous le contrôle du Parti, Lafargue a pu préconiser l'expropriation sans indemnité à l'encontre de Jaurès dont on sait qu'il partage en la matière l'avis de Karl Marx.

C'est ainsi encore que, dans le *Socialiste*, organe officiel du Parti, Delory et Breton ont pu, tour à tour, vanter et contester les charmes de la représentation proportionnelle.

Du moment que, contrôlés ou non, les organes socialistes assurent à leurs rédacteurs, également socialistes, toute liberté de penser et d'écrire, ils sont tous, au regard du Parti, logés à la même enseigne indépendante ; et l'interruption de notre ami Delory eut pris sa valeur exacte s'il avait déclaré que « les journaux socialistes avaient leur indépendance et qu'ils ne pouvaient engager « par leurs écrits, la responsabilité du « Parti ».

L'article cité par M. Clemenceau était signé « *Le Réveil du Nord* », suivant l'accord établi entre les divers collaborateurs de ce journal qui, sous une impulsion unique, firent la campagne de la grève dernière ; mais celui qui signe aujourd'hui ces lignes et qui a donné, non sans réfléchir, son adhésion au Parti socialiste et est justiciable de son contrôle, tel qu'il ressort des statuts, mit sa signature au bas de l'article cité à la Chambre pour permettre au Parti, s'il y a lieu, d'exercer utilement son droit de contrôle sur un de ses membres.

Je suis persuadé d'ailleurs que Delory n'a pas entendu en désavouer l'intention.

Le rôle misérable des anarchistes de la Confédération dans le bassin houiller au cours de la grève a été jugé avec la même sévérité par tous les socialistes de la région.

Le *Réveil du Nord* a flétri plus particulièrement leurs agissements, mais aucun socialiste, j'imagine, ne nous a su mauvais gré d'avoir défendu nos camarades Basly contre Broutchoux et Selle contre Cerezo ; et nous savons tel député socialiste du Nord, de la plus pure orthodoxie théorique et pratique, qui nous disait il y a quelques jours : « Le *Réveil du Nord*, par sa campagne antianarchiste, a désolidarisé le Parti socialiste du Nord d'avec les fauteurs de troubles, de désordres et de pillage ; et, en le faisant, il a plus fait pour notre succès que plusieurs années de propagande. »

Quoi que d'autres puissent d'ailleurs penser à cet égard, nous sommes et resterons ici fidèles à la tactique de la conquête des pouvoirs publics contre la tactique « de l'action directe » ; les partisans de cette dernière trouveront toujours en ce journal un adversaire irréconciliable ; et nous n'hésitons pas à regretter qu'au banquet de Saint-Mandé certains orateurs socialistes aient passé à la Confédération du travail une « pommade » que les dirigeants de celle-ci ont heureusement repoussée avec leur habituelle brutalité.

Cela dit, quelqu'un fera peut-être remarquer à M. Clemenceau qu'il a fait de l'article du *Réveil* contre les « anarchos » un usage paradoxal.

Certains que les anarchistes du bassin jouaient un rôle odieux contre l'unité ouvrière, syndicale et gréviste ; certains également qu'ils avaient à leur disposition des sommes mille fois supérieures à leurs ressources, nous avions pour devoir, pour employer l'expression de M. Clemenceau, « de les frapper de déchéance » aux yeux des travailleurs dont ils compromettaient la réputation et la cause.

Mais cette juste appréciation des actes des Monatte et autres Broutchoux ne pouvait légitimer l'arrestation par les procureurs de M. Clemenceau — puisqu'ils agirent, selon lui, en dehors de lui — des militants de la Confédération du travail contre qui ne se dressait aucune preuve de faits criminels ou délictueux.

Mettre les travailleurs en grève en garde contre des excitations de mauvais aloi et d'origine plus que douteuse, c'est le devoir d'un journal socialiste comme le *Réveil du Nord*.

Assurer le respect du droit et l'application des lois sans porter atteinte à la liberté individuelle de citoyens simplement soupçonnés, c'est le devoir d'un gouvernement de démocratie.

M. Clemenceau le sait si bien qu'il s'est gardé de justifier en elles-mêmes les arrestations préventives qui lui étaient reprochées.

Il a laissé la responsabilité aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire ; et la citation de l'article du *Réveil* n'a été qu'un procédé habile pour éviter la justification d'actes que ne pouvait approuver le ministre qui a rompu tant de lances pour les droits et la liberté des citoyens.

Ed. DELESALLE.

Voici, d'après l'Officiel, le passage du discours de M. Clémenceau, relatif à un article du Réveil du Nord. Le citoyen Delesalle consacre à cet incident l'article qu'on a lu plus haut :

M. CLEMENCEAU. — M. Jaurès parlant de l'envoi des troupes à la suite de la grande colère qu'il m'avait supposée en raison de l'impuissance où je me trouvais d'édifier à mon tour une cité de Dieu, a dit que la lutte entre deux syndicats en avait été le prétexte. M. Jaurès sait mieux que moi qu'il ne s'agissait pas de deux syndicats, mais de deux partis, le parti socialiste auquel il appartient, et le parti anarchiste, le parti syndicaliste. Ah ! il a pris ici la défense du parti syndicaliste à propos du 1er mai. Il n'en est pas moins vrai que dans le Nord la lutte était ardente entre les deux partis.

M. Basly, dans un article, appelait les anarchistes des apologistes du cambriolage : il se plaignait qu'on eût fait appel à des libertaires en disponibilité, pris à tout pour détruire, ce qu'ils appelaient dans leur langage imagé : le syndicat de bouffe-galette. C'était le syndicat socialiste, sauf respect. (On rit.)

C'était M. Basly qui écrivait ceci sous sa signature, et dans le journal le « Réveil du Nord », qui est un des organes principaux du parti socialiste. (Dénégations à l'extrême gauche.)

M. FERON. — C'est une habitude de renier les journaux, suivant les circonstances.

M. LE MINISTRE. — Je n'ai pas prononcé cette parole au hasard. Je suis l'ami du directeur, l'honorable M. Delesalle, et je l'ai toujours considéré...

M. DELORY. — Ce journal n'est pas sous le contrôle du parti. Le « Réveil du Nord » est complètement indépendant du parti socialiste.

M. LE MINISTRE. — Est-ce à dire que les membres du parti ne sont pas indépendants?

Quelles paroles ont frappé mes oreilles ! Il y a donc des socialistes qui ne sont pas indépendants ? Et c'est un socialiste qui dit cela ! (Applaudissements et rires. — Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Paul CONSTANS. — Vous avez la plaisanterie facile !

M. WALTER. — L'êtes-vous indépendant, vous ?

UN MEMBRE A L'EXTREME GAUCHE. — Ce sont là les renseignements de vos policiers !

M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR. — Je sais que le catholicisme socialiste a ses protestants ! (On rit.) Je n'ai aucune qualité pour me prononcer sur l'orthodoxie plus ou moins grande de M. Delesalle.

M. Jules BRETON. — Delesalle est un excellent socialiste ! (Exclamations et rires à droite et au centre.)

M. Alexandre ZEVAES. — Il était l'adjoint de M. Delory.

M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR. — Eh bien, messieurs, écoutez la façon dont cet excellent socialiste parle des anarchistes et du parti syndicaliste :

Le rôle des anarchos — c'est le titre de l'article :

« Il sera dit que la bande de misérables anarchistes envoyés dans le Pas-de-Calais par la Confédération générale du travail n'aura pas laissé passer une occasion de semer la division dans le prolétariat minier et d'attaquer traîtreusement par derrière les vaillants représentants du syndicat des mineurs pendant que ceux-ci font front aux compagnies exploiteuses et mentteuses.

» Le referendum les avait anéantis, et, en même temps que les Lévy et les Sorgue francilaient vers Paris, les Monatte et les Delzant allaient essayer ailleurs leurs talents pour la propagande de l'incendie, du cambriolage et de la mendicité à main armée.

» Grâce à eux, aujourd'hui, grâce à leurs excitations sur des gallbots inflammables... — ce sont les jeunes gens qui travaillent dans les mines — et sur des jeunes gens sans expérience, le mouvement d'émancipation des mineurs, si puissant dans son calme d'autrefois, a pris les allures d'une invasion désordonnée de barbares: et par eux, par les criminelles exhortations de cette horde de bandits, délégués dans le Nord par le Syndicat des professions innommables de Paris... (Mouvements divers), la sympathie publique se détourne peu à peu de la grève des mineurs ,en même temps que, pour la plus grande joie des compagnies, le gouvernement est amené à donner des ordres de répression auxquels il se refusait au début...

» Allons donc ! Jamais ils n'ont perdu une occasion de jeter dans les rangs des grévistes des ferments de violences et de pillages ; et chaque fois que les délégués des travailleurs s'en allaient à Paris tenter la victoire dans des conférences avec ces patrons, ils s'efforçaient, eux, les étrangers à la mine, de soulever des explosions de colère dont les résultats compromettaient le succès, comme au jour où les patrons, réunis à Paris pour rechercher une solution, se séparèrent brusquement à la nouvelle du pillage de la maison Reumaux.

» Ce qu'ils valent, on le sait par le rapport présenté au Conseil municipal de Paris qui relate, sans qu'on puisse le nier, que l'énorme subvention qui leur était versée était détournée des organisations ouvrières pour servir aux orgies les plus crapuleuses et aux débauches les plus infâmes. » Et plus loin : « Privés de la gazette officielle, ils n'en ont pas moins trouvé de quoi répandre en France, pour la propagande de désertion devant l'ennemi, des millions d'affiches timbrées, dont la dépense représente au moins 300.000 francs.

» D'où venait l'argent ? Est-il besoin de le demander à l'heure où, la veille des élections, la réaction a besoin d'effrayer les électeurs hésitants et timorés ... » (Applaudissements et rires à gauche).

En lisant ce texte, j'ai pensé au blâme que m'adressait du haut de cette tribune l'honorable M. Jaurès, qui me reprochait — ce sont ses paroles textuelles — « d'avoir sans indice sérieux, frappé de déchéance morale et de suspicion, à la veille du grand combat légal que les ouvriers allaient livrer, les chefs du mouvement ouvrier » — ceci, à propos du complot.

Il me semble, permettez-moi de le dire, que le parquet de Béthune, en faisant arrêter les hommes contre qui le journal le « Réveil du Nord » produisait les accusations que je viens de lire, n'a rien fait que suivre les indications qui lui étaient données par les socialistes....

M. JAURES. — Alors vous arrêtez sur un article de journal ?

M. LE MINISTRE. — Votre interruption m'étonne ; je ne fais arrêter personne : ceci n'est pas en mon pouvoir.

M. JAURES. — Je parle du parquet de Béthune.

M. LE MINISTRE. — Vous avez l'interruption facile, mais je vais y répondre. (Sourires.) Je ne fais arrêter personne. J'ai transmis au procureur de la République les dossiers de la police qui étaient en ma possession et je n'éprouve aucun embarras à vous dire que dans ces dossiers il n'y avait rien de particulier contre les membres de la Confédération générale du travail. On les a arrêtés, cependant ; j'ai appris leur accusation, comme vous, par les journaux. Mais lorsque je trouve que l'accusation d'avoir répandu de l'argent dans les grèves, et cela au profit d'un intérêt réactionnaire ,qui est le fait pour lequel ces hommes ont été arrêtés, lorsque je trouve que cette accusation a été mentionnée dans un journal socialiste, dans le journal socialiste principal du Nord, j'ai le droit de me retourner vers vous, qui me reprochez d'avoir frappé de déchéance ces mêmes hommes, et de vous dire : C'est vous qui les avez avant moi frappés de déchéance en les accusant d'être des bandits, des apôtres du cambriolage et du pillage et en affirmant qu'ils avaient reçu de la réaction des sommes considérables. (Applaudissements à gauche. Mouvements divers.)

A Courrières

Il y a déjà trois mois que les travailleurs de Courrières sont restés sous terre, et la Justice toujours si prompte à frapper les petits; à incuper et mettre à l'ombre les victimes de toutes les lâches dénonciations, semble encore chercher quels peuvent bien être les auteurs responsables de ce sombre drame. Bien pis on nous promet ce spectacle peu banal des auteurs de la catastrophe poursuivant ceux qui mus par le souci de la vérité et de la plus grande justice, en ont disséqué les causes en même temps qu'ils osaient dénoncer les coupables.

Il est vrai que ces derniers ont été admirablement servis par les événements et que, ayant déjà été tant gâtés par cette chance ils peuvent encore espérer celle de voir condamner leurs accusateurs.

La rêve, la mort du lieutenant Latour, le sac vide, organisé même dirai-je de la maison Reumaux et les événements plutôt comiques de Liévin, mais que les feuilles capitalistes ont poussé au noir ; tous ces faits ont permis à l'esprit mobile des français aidant eurent pur résultat de rejeter au second plan la terrible catastrophe, ses conséquences et ses responsabilités.

Nous préfet, qui ne songeait plus qu'à se venger d'avoir eu peur, et qui du début de la grève à la fin, s'est moqué de Clémenceau, mettant le pays et jusque cette cité de la mort qu'est le numéro 3 de Courrières en état de siège. La vieille baderne que le gouvernement avait préposée au commandement des troupes d'occupation et que travaillait une fièvre aussi intense que celle éprouvée par M. Duréault, fichait les baïonnettes à chaque bout de fusil ; et, si maintenant on veut rendre à tout cela les tentatives faites par les camarades de l'école des mines à l'effet de les innocenter, on devra bien avouer que les hommes de Courrières sont des gens bien chanceux. Qu'étant donnée cette succession de faits jetant une ombre épaisse sur leurs imprudences, ils peuvent se permettre toutes les impudences, user de toutes les audaces.

Mais toutes ces complicités résultant du hasard des événements ou simplement voulues pouvaient ne point être suffisantes. Il fallait à la compagnie d'autres atouts et ce sont justement celles là qui devraient la mettre de toute l'énergie de leur désespoir, qui aujourd'hui viennent en acceptant de se coucher pour leurs pensions, grossir le nombre des obstacles jetés devant la Justice, pourtant déjà si ingambe quand il s'agit d'atteindre les puissants.

Je me rappelle encore la première affaire au sujet de laquelle j'eus lieu de fournir au président du tribunal, ainsi qu'aux représentants de la Compagnie, les raisons qui militaient en faveur du refus de signer la conciliation.

Ces gens qui paraissaient plutôt sur pris de ma manière de voir je disais. Si je puis admettre que les offres de la compagnie sont conformes aux droits existants quant aux chiffres des pensions, je ne peux cependant pas conseiller aux veuves des victimes de donner quitus à l'exploitant.

Leur dire de signer la conciliation serait également leur conseiller l'absolution, et l'on se servirait de ces signatures à l'effet, d'éviter si possible les responsabilités encourues. Elles ne peuvent déjà le faire pour cette raison : et à côté de cela il y a lieu pour elles de plaider la faute inexcusable, à l'effet d'obtenir une majoration de pensions.

Cette opinion qui avait prévalu tend maintenant à s'effacer dans le ressort d'Arras ; et non par la disparition des raisons énoncées mais par l'action de la domesticité de la compagnie et le silence obstiné de quelques brailleurs du début.

Simon Ricq, le candidat anarchiste, contre Basly, paraît définitivement muselé et ses « je signez pas ! » ne troublent plus les salles du Palais de Justice.

Le non moins illustre Picandet (du n° 3), dont les excentricités et les insultes à l'adresse de Cadot, sont encore présentes à la mémoire, est rentré dans l'ombre laissant le champ libre aux aigrefins qui vont de porte en porte épouvantant les veuves par les chiffres des frais de procédure.

Ainsi qu'on le voit ces messieurs de Courrières peuvent, je le répète, se permettre toutes les impudences.

Vraiment plus çà change, plus c'est la même chose, et ce n'est pas encore sous le proconsulat de Duréault, pas plus que sous le pouvoir radical, que nous avons chance de voir faire mentir les vers du bon La Fontaine :

Selon que vous serez, puissant ou misérable
La Justice des hommes vous rendra blanc ou [noir.

C. BEUGNET.
Trésorier du Syndicat du Pas-de-Calais.

ECHOS ET NOUVELLES

L'AGE DES VERS DE TERRE

M. le docteur Korschelt, professeur de zoologie à l'Université de Marbourg, vient de présenter à la Société Zoologique un rapport sur les études et observations qu'il suit depuis des années pour établir l'âge que les vers de terre peuvent atteindre.

Il a constaté que ces rampants jouissent d'une certaine longévité. Le professeur en a eu dans sa collection qui ont vécu dix ans. C'est l'âge maximum que les vers puissent atteindre.

TABAC ET CERVEAU

Nombreux sont les gens qui croient que le tabac est un stimulant du cerveau et que la plus grande partie de son travail est fait, la pipe ou la cigarette à la bouche. A ce sujet, M. Stuart Cumberland, le fameux liseur de pensées londonien, raconte une intéressante histoire. Il fait des expériences avec M. Joé Chamberlain, et il trouvait que les idées de son sujet erraient au lieu de se fixer. Le pouvoir mental, la décision ferme qu'il avait remarqués lors des séances précédentes, manquaient totalement. M. Cumberland demanda à M. Chamberlain de concerter toutes ses pensées sur un sujet. « C'est inutile, dit M. Chamberlain, mes pensées reviennent malgré moi à ma pipe. Je n'ai pas fini de la fumer et je ne puis à l'heure actuelle concentrer mes pensées. »

Les Interpellations à la Chambre

M. Clémenceau termine ses déclarations et fait appel à l'union des Socialistes et des Républicains. - Vote de l'affichage du discours de M. Clémenceau. - Jaurès répond au Ministre de l'Intérieur et expose la tactique socialiste dans l'œuvre des réformes.

Paris, 19 juin. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. FRISSON.

Le public des tribunes est aussi brillant et aussi nombreux qu'hier. On veut entendre la suite du discours de Clémenceau.

Le ministre de l'intérieur arrive de bonne heure, la serviette sous le bras ; ses collègues du cabinet prennent place à ses côtés, M. Sarrien à sa droite.

Les députés se hâtent de gagner leurs sièges.

Disons qu'avant la séance la délégation des gauches a adopté l'ordre du jour suivant, comme sanction aux interpellations sur la politique générale du ministère :

« *La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et comptant sur sa fermeté pour réaliser dans le sens le plus largement démocratique, les réformes attendues par le pays, passe à l'ordre du jour.* »

Discours de M. Clemenceau

Le Ministre de l'Intérieur continue et termine ses déclarations, commencées lundi, en réponse aux interpellateurs.

On reprend la discussion des interpellations sur la politique générale.

M. CLEMENCEAU, ministre de l'intérieur, continue son discours, commencé hier.

— J'ai démontré, dit-il, l'inanité des reproches qui m'ont été adressés par M. Jaurès, à l'occasion de mes actes au cours des grèves. Il me reste maintenant à parler de la contradiction de nos idées.

Je me trouve d'abord en contradiction avec M. Jaurès à propos de la limite du droit des grévistes. Je pense qu'un homme qui trouve du travail a le droit de travailler et que les pouvoirs publics doivent lui assurer l'exercice de ce droit. (Vifs applaudissements au centre et à gauche).

M. Jaurès n'est pas de cet avis. Pour lui, tout gréviste a le droit d'empêcher un de ses camarades non gréviste de travailler.

J'ai posé jadis dans un de mes articles, cette question à M. Jaurès : « Quand un ouvrier chargé de famille veut travailler et trouve du travail, pouvez-vous, devez-vous lui interdire de travailler ? » M. Jaurès m'a répondu : « Oui, au nom des intérêts de la collectivité ouvrière. » Je lui réponds : « Non la collectivité ouvrière, ou plutôt des ouvriers grévistes isolés, n'ont pas ce droit. »

L'ouvrier qui veut travailler lutte pour nourrir les siens, il lutte pour la vie ; l'ouvrier gréviste lutte pour le mieux-être. (Vives interruptions à l'extrême-gauche).

Comment ! vous m'interrompez déjà ? La tolérance ne sera pas la vertu maîtresse de la cité nouvelle. (Rires.)

Je disais que je n'ai pas la prétention de régler la concurrence vitale des lois sociales. Le droit de chacun doit être respecté : celui de l'ouvrier qui veut travailler, celui de l'ouvrier qui veut cesser de travailler. (Nouvelles interruptions à l'extrême-gauche).

En vérité, vous n'avez pas une grande force dans vos idées, pour ne pas permettre aux miennes de s'exprimer.

COUTANT. — Ou bien nous en avons beaucoup.

M. CLEMENCEAU. — Les ouvriers grévistes de Paris, ne lutteront pas pour une augmentation de salaire, mais pour une diminution des heures de la journée de travail. C'est une revendication très juste ; mais s'il y en a qui veulent continuer le travail et si vous les en empêchez, nourrirez-vous leurs femmes et leurs enfants, M. Jaurès...

Je crois que j'attendrai longtemps votre réponse.

Le programme passe-partout du parti socialiste contient deux parties : un exposé de principes et l'énumération des réformes qui en découlent immédiatement.

Ces réformes sont : la réduction de la journée de travail à huit heures, l'impôt progressif sur le revenu, le retour des monopoles à l'Etat, etc. C'est là un programme affreusement bourgeois. (Rires.)

J'ai honte de le dire devant vous, M. Jaurès, mais ce programme est affreusement bourgeois : c'est le mien, et s'il est maintenant dans votre poche, c'est que vous me l'avez pris. (On rit.)

JAURES. — Très bien, nous prenons acte que vous allez le réaliser.

M. CLEMENCEAU. — Entendons-nous. Je suis, en principe, pour la journée de huit heures. Mais prendriez-vous la responsabilité du bouleversement économique de l'application immédiate de la réforme

Quant à l'impôt sur le revenu, j'en étais déjà partisan en 1885 ; mais c'est vous qui avez voté contre et c'est au nom de cette infaillibilité changeante que vous me gourmandez aujourd'hui ! (Rires et applaudissements au centre et à gauche.)

Remettre à l'Etat certains monopoles ? J'en ai toujours été partisan, par exemple en ce qui concerne le rachat de certaines compagnies de chemins de fer. (Applaudissements à l'extrême gauche. Mouvements divers.)

Vous faites autant de bruit quand vous m'approuvez que quand vous me blâmez. Mon propos s'en trouve gêné.

VOIX DIVERSES. — Parlez-vous au nom du gouvernement ?

M. CLEMENCEAU. — Je parle en mon nom ; mais je connais mes collègues et leurs idées.

Je ne veux pas dire que je veux faire immédiatement ce retour de certains monopoles à l'Etat ; je veux dire que je suis prêt à commencer immédiatement cette étude.

Mais il est une question d'un ordre social, très élevé, très urgent, dont votre programme M. Jaurès ne parle pas et dont parle la déclaration ministérielle : c'est l'organisation du contrat collectif de travail, si bien que notre déclaration est beaucoup plus socialiste que la vôtre. (Rires et applaudissements au centre et à gauche.)

Disons un mot maintenant de votre idée maîtresse de l'unification du parti socialiste.

Ce n'est pas seulement le catholicisme qui a été battu aux dernières élections ; c'est le principe d'autorité dogmatique.

Je ne discuterai pas la théorie de M. Jaurès sur l'expropriation. C'est une discussion qui ne peut pas avoir sa place dans une interpellation. Elle aura lieu, avec toute son ampleur, quand M. Jaurès aura déposé ses projets d'organisation sociale.

Sa comparaison avec la Russie ne se comprend pas, car le projet agraire de la Douma tend à instituer la propriété individuelle. (Applaudissements.)

Votre théorie du droit à l'expropriation repose sur un sophisme.

Entre la société actuelle et la vôtre, il y a un nombre infini de formes de sociétés. Je ne puis donc pas admettre que vous nous disiez qu'il faut choisir entre ces deux sociétés, sous peine de voir la faillite de l'esprit humain.

Il ne faut pas confondre la faillite de l'esprit humain avec la faillite de l'esprit de M. Jaurès. (Rires.)

Vous avez trouvé la pierre philosophale ; vous avez trouvé la formule qui doit résoudre le problème social. Ce type de société idéale que vous nous offrez est-il si nouveau ? Nous l'avons vu de tout temps.

Vous voulez réformer théoriquement le cadre de l'organisation humaine, mais il faut d'abord se demander si vous avez les hommes qui puissent s'harmoniser avec le cadre que vous voulez créer. (Applaudissements.)

Lorsque vous nous aurez donné le cadre de cette société nouvelle, il vous faudra devenir un homme nouveau. L'homme actuel ne peut pas s'adapter au cadre que vous voulez lui donner.

Les ouvriers sont-ils dans un état d'éducation tel qu'ils puissent aujourd'hui même prendre la direction des Associations ouvrières.

COUTANT (Ivry). — Oui, oui !

M. CLEMENCEAU. — Non. Nous prenons l'homme tel qu'il est aujourd'hui, avec ses qualités, ses défauts, ses imperfections.

Nous l'améliorons, nous le conduisons peu à peu vers un idéal de justice supérieur.

Cet idéal peut être comparé avec le vôtre. Il a l'avantage de respecter le passé.

Cet idéal, c'est l'épanouissement de l'individualisme.

En faisant cela, nous suivons les traditions du grand parti républicain. Nous les opposons à vos conceptions autoritaires et dogmatiques.

Je suis partisan de la suppression du salariat, mais cela ne se fera que peu à peu par la fusion du capital et du travail.

LES ELECTIONS LEGISLATIVES

M. CLEMENCEAU poursuit en disant :

— Quel a été le sens des élections ? Que la République était désormais hors d'atteinte que les partis hostiles à la République devaient renoncer à leurs espérances de rétablir le passé. (Applaudissements.)

M. DE RAMEL. — L'avenir vous répondra nous n'avons pas perdu la foi ni l'espérance.

LE MINISTRE. — Le pays a voulu que la question cléricale fût désormais réglée dans le sens de la liberté. L'oppression anticléricale a fait son temps. (Applaudissements.)

Il a été enfin clairement signifié que l'heure d'une justice sociale plus grande était venue.

Quant aux moyens, les électeurs s'en remettent à leurs élus du soin de les trouver. Ces moyens ne sont pas neufs ; l'orateur les a trouvés dans la déclaration du gouvernement, plus accentués que dans le manifeste socialiste.

On dit que cette déclaration est faible. Soit, mais le gouvernement est un gouvernement d'un jour et les députés des députés de quatre ans. Si la moitié du programme peut être réalisée dans la législature, l'orateur, pour sa part, en sera fier.

L'ŒUVRE REPUBLICAINE

M. Jaurès a parlé de la classe la plus nombreuse, la classe ouvrière à laquelle on refuse tout.

Il faut voir ce qu'ont fait ces bourgeois républicains qu'on accuse de n'avoir rien fait pour la classe ouvrière.

Il faudrait d'abord maintenir toutes les lois de Liberté et d'éducation.

M. JAURES. — Je ne l'ai jamais nié.

Le MINISTRE rappelle la loi de 1883 sur la durée du travail des adultes, la loi de 1884 sur les syndicats professionnels. (Interruptions sur divers bancs.)

M. LE PRESIDENT. — Ceux qui interrompent, pourraient laisser croire que cette énumération des lois votées par leurs prédécesseurs les gêne.

LE MINISTRE cite la loi du 20 juillet 1886 réorganisant les caisses de retraites sur la vieillesse, de 1887 sur la protection des enfants abandonnés, de 1890 sur le livret ouvrier, de 1890 sur le contrat de louage et les rapports des agents des chemins de fer avec les compagnies, de 1901 créant l'Office du travail, de 1892 sur le travail des enfants et